

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL Joseph EHRHART, Gaudin GWENN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Élodie HESTIN, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 août 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Travaux de démolition et reconstruction d'un ouvrage de franchissement : avenant entreprise SIRCO

Le Conseil municipal décide de retenir l'avenant présenté par le maître d'œuvre ARTELIA pour l'entreprise SIRCO d'une moins-value d'un montant HT de 2 312,50 € et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Choix du fournisseur de plaquettes de chauffage

Le Conseil municipal décide de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 35,00 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

Adopté à l'unanimité

Travaux en forêt : validation de l'entreprise

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux suivants par l'entreprise BURRUS :

Dans la parcelle 4a :

- Nettoyage préparatoire du terrain avant plantation, nettoyage exclusif des surfaces à planter (0,50 ha) : 35 €/heure
- Mise en place des plants en potets. Regroupement en placeaux des 9, 12 ou 16 plants selon configuration des trouées à reconstituer (1025 U) : 1 537,50 € HT
- Pose de protections individuelles (1025 U) : 2 562,50 € HT
- Dégagement plantation parcelle 4 a (2 placeaux) (0,04 ha) : 70 € HT

Dans la parcelle 5i (5,67 ha) :

- Désignation, dégagement manuel des régénérations naturelles des semis ou fourrés de chênes et autre feuillus : 2 494,88 € HT
- Désignation arbres objectifs, détournement, taille de formation, élagage des gaulis, perchis et + : 2 948,40 € HT

Dans les parcelles 22i et 26i (0,11 ha) :

- Dégagement plantation parcelle 22i (3 placeaux), parcelle 26i (2 placeaux) : 210 € HT

Dans la parcelle 26i (0,02 ha) :

- Désignation, dégagement manuel de la régénération naturelle des semis et fourrés de chênes, noyers et autres feuillus (1 placeau) : 35 € HT

Adopté à l'unanimité

Zone de loisirs : Validation de l'avant-projet, du plan de financement et autorisations au Maire

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet établi par le maître d'œuvre pour le réaménagement de la zone de loisirs, pour un montant HT de 209 517,20 €, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter les subventions pour ces travaux et à lancer l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale

Le Conseil municipal décide d'accepter la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL DERIVAUX pour l'extension d'un élevage de poulettes futures poules pondeuses.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour rénovation de façades

Une subvention de 480 € est allouée à M. Arnaud LOTZ pour des travaux de crépis et peinture avec mise à jour du colombage de sa propriété sise 42 route Romaine à Stotzheim.

Adopté à l'unanimité

Convention pour actualisation ou création d'un PCS et Réalisation d'un PICS – Choix de l'option

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes entre la CCPB et ses communes membres, pour la réalisation d'un PCS DISCIM, pour un montant de 1500 € HT et décide de ne pas retenir l'option de mise sur pied d'exercices de mise en situation cellules communales de crises.

Adopté à l'unanimité

Occultation des fenêtres de l'école élémentaire : choix de l'option

Ce point est reporté au prochain Conseil. Le Maire est chargé de vérifier les classes concernées par le besoin d'occultation.

Adopté à l'unanimité

Travaux 4 rue des Prunes

Ce point est reporté. Le Maire est chargé de solliciter un devis auprès de l'entreprise Walter Vogt 67140 STOTZHEIM et la Commission Travaux se réunira pour étudier les devis et définir l'ordre des travaux à réaliser.

Adopté à l'unanimité